



04.92.89.02.29 - accueil@camping-les-iscles.com
camping-les-iscles.com - [f](#) [@](#) Camping Municipal Les Iscles
1150 Chemin des Iscles 04170 Saint-André-les-Alpes

Conditions générales de vente

Par délibération du 12 février 2024 N°02.12.02.2024/003

Nos locations sont prioritairement consacrées au tourisme

La date d'ouverture du camping et des réservations sont indiquées sur le site internet : www.campingleiscles.fr

Afin de pouvoir bénéficier des prestations proposées par le camping, il est impératif de lire et accepter les présentes conditions générales de vente.

Tout séjour au sein du camping implique l'acceptation sans réserve de ces conditions.

Le camping municipal les Iscles** propose :

- Un terrain de camping de 180 emplacements pouvant accueillir des tentes, camping-cars, vans et caravanes
- 16 mobil-homes de différentes capacités

Les doubles-essieu (caravanes, camping-cars...) et les équipements poids lourds, sont interdits au sein du camping.

1. Location des emplacements Camping

Les locations des emplacements **Camping** sont attribués en fonction de la demande et en fonction de la date de réservation. Bien que le numéro de l'emplacement soit indiqué sur la réservation, la direction se réserve le droit de modifier l'affectation en cas d'impératif.

Les photos et le plan du camping sont donnés à titre indicatif et sont non contractuelles.

Les caractéristiques des emplacements et leur disposition peuvent également varier d'un emplacement à l'autre.

L'accès au camping n'est autorisé qu'aux personnes dont le nom figure sur la réservation et sans dépasser la capacité maximale indiquée à la réservation ou à l'inscription.

En cas de fausse déclaration lors de la réservation, la direction se réserve la possibilité d'annuler la réservation, les sommes versées étant conservées.

Le camping n'a pas de forfait de base, le tarif journalier /par nuitée est fonction des personnes présentes, des équipements et des prestations utilisées : voir la grille tarifaire en vigueur.

Toutes personnes (nom prénom date de naissance, adresse) et tous véhicules (immatriculation et dates de séjour), doivent être signalé à la réception, ainsi que tous les mouvements de personnes.

Les tarifs varient en fonction de la basse et haute saison, se référer à la grille tarifaire.

Les séjours sont décomptés de 12h à 12h.

2. Location des Mobil-Homes

Haute saison :

Les séjours se font du samedi au samedi ou du dimanche au dimanche en fonction des disponibilités avec une durée de 7 nuits.

Basse et moyenne saison : les séjours sont d'une durée minimum de 2 nuits.

(Consultez nos tarifs et périodes de location sur www.campinglesiscles.fr)

Toute réservation, pour être prise en compte, doit être accompagnée d'un versement d'arrhes de 30% du montant total du séjour, plus les frais de dossier.

La réservation n'est effective que lorsqu'elle a été confirmée par le gestionnaire.

Le client devra présenter sa confirmation de location à l'arrivée.

Le solde de votre séjour sera à régler lors de votre arrivée.

Les arrhes seront déduites du montant total du séjour fixé par votre contrat de location.

Le contrat de location est nominatif.

En l'absence de message du locataire précisant une arrivée différée, le contrat sera annulé 24 h après la date d'arrivée mentionnée sur le contrat et les arrhes resteront acquises au camping des Iscles.

Tout séjour interrompu, ou abrégé (arrivée tardive, départ anticipé) de votre fait ne pourra donner lieu à aucun remboursement.

Il est impératif de nous demander l'autorisation pour toute prolongation de séjour, au minimum la veille de votre départ, afin que nous puissions nous assurer que votre mobil-home n'est pas réservé.

Le nombre maximum de personnes par location dépend du type de locatif :

- Mobil-home 4 places : de 1 à 4 personnes
- Mobil-Home PMR : de 1 à 4 personnes
- Mobil-home 6 places : de 1 à 6 personnes

Sont **STRICTEMENT INTERDITS** sur la zone des mobil-homes et dans les hébergements :

- Les animaux*
- Tentes, Camping-cars, van ou véhicule aménagé

*Les animaux :

Les animaux ne sont pas admis dans les locations. Le non-respect de cette condition, entraînera l'annulation du contrat de location et la perte des sommes déjà versées.

Chaque logement est loué équipé selon l'inventaire fourni. Les logements sont non-fumeurs.

Un deuxième véhicule pourra néanmoins être autorisé après accord de la réception (supplément facturé), en fonction de la saison et du taux d'occupation des mobil-homes.

Les photos et les plans des hébergements sont donnés à titre indicatif et sont non contractuelles. Les caractéristiques des pièces et leur disposition peuvent également varier d'un modèle à l'autre.

L'arrivée se fait à partir de 16h00 et pendant les horaires d'ouverture de la réception.

A la remise des clés de votre location, **un dépôt de garantie (caution)** vous sera demandé voir tarif en vigueur sur www.campinglesiscles.fr

Le départ : au plus tard la veille, le client prendra rendez-vous au bureau d'accueil pour programmer l'état des lieux de sortie. Cet état des lieux se fait une fois que l'occupant aura vidé ses affaires du locatif et aura fini de nettoyer.

Les mobil-homes devront être libérés au plus tard pour 10h00. Tout départ anticipé devra être réalisé pendant les horaires d'ouverture de la réception.

La location devra être rendue **dans un parfait état de propreté**, tout objet cassé ou détérioré serait à votre charge, ainsi que la remise en état des lieux si cela s'avérait nécessaire.

Un forfait nettoyage vous sera demandé si le nettoyage est jugé insuffisant à savoir :

- Poubelles non vidées, vaisselle non lavée et non rangée, couvertures non pliées, réfrigérateur avec des aliments et avec des taches, plaque à gaz avec des projections, traces sur le miroir, lavabo, WC et douche propre, papier et autres objets sous les lits etc...).

Le client a la possibilité d'acheter une prestation de ménage de fin de séjour. Cette prestation, par respect pour nos équipes d'entretien, ne dispense pas le client de rendre l'hébergement dans un état minimum de propreté, à savoir : poubelles vidées, vaisselle lavée et rangée, couvertures pliées, réfrigérateur vidé.

En cas de détérioration, perte ou non restitution du petit matériel, le montant sera retenu sur la caution.

En cas de dégradations plus lourdes, le montant des réparations pourra être réclamé au locataire sur présentation de la facture de réparation.

La fourniture en gaz et électricité du mobil-home sont inclus dans le prix de la location.

3. Réservation (via la plateforme eSeasonResa)

Frais de dossier : Emplacement nus et locatif mobil-homes 11€

Tous nos emplacements nus ainsi que nos 16 locatifs sont disponibles à la réservation.

Les réservations (voir date d'ouverture sur le site internet du camping www.campinglesiscles.fr).

Les réservations doivent être effectuées par la personne majeure qui sera titulaire de l'emplacement et présente sur cet emplacement pendant toute la durée du séjour : il est donc interdit de réserver pour une tierce personne. En effet, pour notre gestion le système est le suivant :

Une réservation = une famille (ou groupe d'amis) = 1 emplacement ou locatif = 1 paiement.
Effectuez votre demande de réservation sur notre site internet, via notre module dédié.

Pour effectuer une réservation

- Saisissez toutes les informations demandées notamment le nombre de personnes, matériel et prestations. (Très important pour l'attribution d'une place adéquate)
- Vous visualiserez directement en ligne le coût du séjour (selon les informations que vous aurez saisies), il appartient au client de vérifier l'exactitude des informations saisies dans son formulaire de demande de réservation (nombre de personnes, nombre de tentes/voitures/caravanes/EDF/..., dates de séjour, prix...) et de corriger d'éventuelles erreurs avant de confirmer son acceptation par le paiement des arrhes.
- Après envoi de votre demande, un email accusé/réception vous sera adressé automatiquement,
- Votre demande sera traitée par le camping (délai de traitement environ 3 semaines pour janvier, février, ou période chargée) :
 - Elle pourra être refusée si le camping est complet pour la période ou si l'équipement est incompatible avec la catégorie de places restantes.
 - Si elle est acceptée, vous recevrez un email de confirmation. Les modalités de paiement des arrhes y seront également indiquées,
 - Votre réservation sera effective dès lors que le camping aura validé votre demande et le paiement des arrhes réceptionné.

Les moyens de paiement mis à votre disposition sont :

- En ligne (CB) plateforme sécurisée PayZen – vérifiez avec votre banque la compatibilité Secure 3D de votre carte bancaire.
- Virement bancaire (voir modalités sur le site internet)
- Chèque (chèque français uniquement) (voir modalités sur le site internet)

Les places de camping sont attribuées en fonction du planning de réservation, de vos dates de séjour, du nombre de personnes et de la taille de votre équipement.

Le paiement des arrhes vous engage. Il constitue un contrat établi entre le camping et le client, aucun changement n'est possible après paiement des arrhes. Avec une réservation, vous vous engagez à payer pour toutes les nuitées réservées. Aucun remboursement autre que les cas de remboursement prévus dans nos conditions générales de vente ne sera possible.

4. Places de passage

Il est possible d'obtenir une place de passage, sous réserve de disponibilité. Ces places sont également attribuées :

- Selon le type de matériel et sa taille
- Le nombre de personnes
- Et par ordre d'arrivée à la réception

Le titulaire de la place (personne majeure), doit, pour ce faire, se présenter lui-même à la réception du camping muni de sa pièce d'identité et de celle de chaque accompagnant ainsi que l'immatriculation de son véhicule.

Il est interdit de prendre une place pour le compte d'une tierce personne.

5. Les tarifs

Les tarifs sont votés par **le conseil municipal de Saint-André-les-Alpes**. Ils sont indiqués hors taxes et sont affichés à la réception et sur le site internet du camping.

La taxe de séjour, votée par la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon est payable en plus des tarifs indiqués.

Les tarifs incluent l'accès aux sanitaires, à l'aire des jeux, l'aire de service, piscine (aux dates d'ouverture). Des frais supplémentaires s'appliquent pour les rubriques détaillées dans le tarif (exemple : personne supplémentaire – lave et sèche-linge – animaux...)

Le prêt d'objet : chaise bébé, adaptateur, lit bébé... est possible sous caution et si disponible à la période demandée.

En cas de dégradation, casse, perte ou non restitution. Le montant du remplacement de l'objet sera retenu sur la caution ou le cas échéant sur présentation de facture si le montant des dégradations dépasse les 250€.

- **Bracelet** : Un bracelet vous sera remis à votre arrivée. Il devra être porté au poignet pendant tout le séjour, afin d'interdire l'accès au camping à toutes personnes étrangères. Le refus de le porter, entraînera l'annulation de plein droit de votre séjour sans remboursement. Le bracelet sera présenté à tous contrôles par l'ensemble du personnel du camping : sanitaires, piscine, portail nord, entrée...
- **Véhicule** : un code unique par voiture sera transmis à votre arrivée, permettant l'accès au camping par la barrière d'entrée, qui fonctionne de 7h à 22h. Ce code fonctionne en boucle, une entrée, une sortie, une entrée... il correspond à un véhicule identifiable par la plaque d'immatriculation qu'il faut transmettre à l'accueil lors de votre inscription ou arrivée.

6. Paiements

A effectuer via la plateforme de réservation en ligne sur notre site internet :

- Conditions de Vente :
- Frais de dossier : 11 €

Arrhes de réservation :

Emplacement : Arrhes 30% du montant total de votre séjour + frais de dossier

Locatif Mobil-Homes : Arrhes 30% du montant total de votre séjour + frais de dossier

Par le paiement, vous avez ainsi accepté les conditions générales de vente.

Le règlement s'effectuera via notre site internet par :

- Paiement sécurisé en ligne (CB)
- Virement bancaire à effectuer au Camping municipal Les Iscles
(IBAN : FR76 1007 1040 0000 0020 0021 861 BIC : TRPUFRP1)
- Chèque (uniquement français) à effectuer à l'ordre du : **Trésor Public**

Solde de votre séjour

Votre séjour devra être soldé le jour de votre arrivée, à la date de début de votre séjour.

Le règlement s'effectuera par : **CB – Chèque (uniquement Français) – ANCV - Espèces**

7. Annulation et cas de remboursement

➤ Annulation du fait du client

Les frais de dossiers ainsi que les arrhes ne pourront en aucun cas être récupérés par le client. Toute annulation entraînera la perte des sommes versées.

➤ Annulation du fait du camping

Le camping se réserve le droit d'annuler votre séjour pour des cas de forces majeures ou fortuits qui pourraient nuire à la sécurité des participants. Sauf en cas de force majeure pour des raisons de sécurité, le client sera intégralement remboursé des sommes versées conformément à l'article R132-2 du code de la consommation. Cependant, cette annulation ne pourra pas donner lieu au versement de dommages et intérêts.

En cas d'expulsion pour non-respect du règlement ou des CGV, aucun remboursement ne sera effectué.

➤ Droit de rétractation

Conformément à l'article L.121-19 du code de la consommation, le camping informe ses clients que la vente de prestations de services d'hébergement fournies à une date déterminée, ou selon une périodicité déterminée, n'est pas soumise aux dispositions relatives au délai de rétractation de 14 jours.

8. Règlement du Camping et autres documents contractuels

➤ Tous les clients doivent se conformer aux dispositions du règlement intérieur

En confirmant sa réservation, le client reconnaît avoir pris connaissance du règlement intérieur du camping et de l'intégralité des documents contractuels auxquels il est soumis dans le cadre de sa location de parcelle ou de locatif. Il accepte les termes de ce règlement et reconnaît son caractère contractuel. Il s'engage pour lui et ses accompagnants à respecter les termes de ce règlement.

En cas d'infraction grave ou répétée audit règlement, le camping pourra résilier la location sans dédommagement comme indiqué au règlement intérieur. En cas d'infraction pénale, le camping pourra faire appel aux forces de l'ordre et/ou interrompre le séjour du client sans dédommagement. Sont totalement concernées les personnes contrevenantes aux stipulations contractuelles en ce qui concerne le bruit et la circulation nocturnes, la déclaration de fausses informations lors de l'inscription ou de manière générale toute personne qui aurait un comportement irrespectueux dans l'enceinte du camping ou envers le personnel.

Le camping rappelle que les mineurs ne sont pas acceptés sans la présence sur le camping de leur parent ou responsable légal direct pendant toute la durée de leur séjour. Les mineurs sont sous la responsabilité des adultes qui les accompagnent.

La réservation d'un emplacement camping ou d'un hébergement étant nominative, elle ne peut être sous louée ni même cédée.

➤ Responsabilité civile

Le camping a souscrit une responsabilité civile pour tous dommages corporels, matériels et immatériels dont il pourrait être tenu responsable. Le demandeur doit en apporter la preuve formelle.

Le Camping se dégage de toutes responsabilités en cas de vols, dégradations des tentes, caravanes ainsi que leur contenu, en cas d'aléas liés à l'environnement naturel : inondations des installations et événements climatiques liés aux intempéries.

A l'arrivée au camping, le client doit disposer :

- D'une assurance responsabilité civile en cours de validité
- D'une assurance pour le matériel qui lui est mis à disposition par le camping
- Il doit être en mesure de produire les attestations si elles lui sont demandées

9. Heure d'arrivée et de départ

Consultez nos horaires d'ouverture : www.campinglescles.fr

Arrivée :

- Camping : à partir de 14h00 et jusqu'à la fermeture de la réception
- Mobil-homes : de 16h00 à la fermeture de la réception

Départ :

- Camping : 9h00 à 12h00
- Mobil-homes : 9h00 à 10h00, **après inventaire.**

Tout départ anticipé devra être réalisé pendant les horaires d'ouverture du bureau d'accueil (Consultez la réception). Le client s'assurera de la conformité administrative et financière de son séjour avant de quitter le camping et de restituer tout objet dit de « prêt » sous peine de facturation complémentaire. **Pour tout départ au-delà, une nuit supplémentaire sera appliquée et facturée.**

10. Non-présentation sur le terrain de camping

Au-delà de 24 heures de non-présentation sur un emplacement ou un hébergement et sans nouvelle de votre arrivée (de préférence par mail), le camping disposera de votre emplacement/hébergement. Nous retiendrons alors les frais de dossier, plus le montant total des arrhes en application de nos conditions générales de vente.

11. Refus d'accès au camping ou de réservation

Monsieur le Maire ou son représentant se réservent le droit de refuser l'accès/la réservation aux personnes n'ayant pas respecté les CGV et le règlement intérieur ou ayant présenté des défauts de paiement (y compris les années antérieures).

Ainsi vous acceptez l'intégralité des présentes conditions générales de vente et de réservation, enregistrées par le camping municipal les Iscles et acceptez de vous conformer au règlement intérieur.

12. Informatique et liberté et droit à l'image

Les informations que vous nous communiquez à l'occasion de votre séjour ne seront transmises à aucun tiers. Ces informations seront considérées comme étant confidentielles. Elles seront utilisées uniquement par le camping pour le traitement de votre séjour et pour personnaliser la communication envers nos clients.

Conformément au règlement européen sur la protection des données, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, et d'opposition aux données personnelles vous concernant. Pour cela il suffit de nous en faire la demande par courrier à l'adresse suivante en nous indiquant votre nom, prénom(s), et adresse : **Camping municipal Les Iscles – 1150 Chemin des Iscles – 04170 Saint-André-les-Alpes**

Au cours de votre séjour, vous ou vos enfants, vous pouvez être photographiés ou filmés et paraître sur nos prochains supports publicitaires. **En cas de refus de votre part, veuillez-nous le notifier par lettre recommandée, accompagnée d'une copie de votre pièce d'identité.**

13. **Litige :** En cas de litige, la compétence est déléguée **aux tribunaux de Digne-les-Bains.**



Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de vente décrites ci-dessus.

Nom-Prénom :

N° séjour :

Date - Signature :